MAITRISER LE CADRE REGLEMENTAIRE EN VIGUEUR CONCERNANT LES ALLÉGATIONS ENVIRONNEMENTALES

Allégations environnementales : un cadre juridique en pleine mutation

« Compostable », « biodégradable », « respectueux de l'environnement », « recyclable », "neutre en carbone"… Ces allégations, de plus en plus envisagées dans les stratégies marketing, sont strictement encadrées.

La loi AGEC de 2020, puis la loi Climat et Résilience de 2021 ont renforcé les exigences en la matière. Dans le même sens, la directive européenne (UE) 2024/825 dite « Empowering Consumers », en cours de transposition en France, encadre strictement les allégations environnementales pour lutter contre l'écoblanchiment (greenwashing) tandis que le projet de directive "Green Claims" a été abandonné.

Comment sécuriser ses projets marketing et ses supports de communication dans cet environnement réglementaire mouvant ?

Public concerné & prérequis

- Cette formation s'adresse à toute personne en charge de la gestion de l'environnement : Responsables markéting, membres des équipes marketing, Responsable Développement Packaging, responsables juridiques, juristes, KAM, directeurs/directrices commerciales, responsable qualité, etc.
- Aucun prérequis.



Jessica RAMOND

Avocat. Intervenant sur les questions de droit des contrats et de la consommation au sein du cabinet Loi & Stratégies.

Programme de la formation

ACCUEIL DES PARTICIPANTS, CADRAGE DE LA FORMATION ET RECUEIL DES ATTENTES

1. PRÉSENTATION DES TEXTES GÉNÉRAUX APPLICABLES AUX ALLÉGATIONS

a. Textes nationaux

- Présentation globale des lois AGEC et Climat et Résilience
- Les documents du CNC et du CNE
- Les pratiques commerciales déloyales du Code de la consommation

a. Textes européens

- Règlement INCO
- La directive "Empowering Consumers"
- État de la transposition en France (articles 20 et 21 du projet de loi DDADUE)
- Communiqué de presse de la Commission européenne
- Recommandation 2021/2279/UE
- L'abandon du projet de directive "Green Claims"

2. LE DÉVELOPPEMENT DE DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

- Affichage environnemental relatif aux impacts environnementaux ou environnementaux et sociaux
- Caractéristiques environnementales (incorporation de matières recyclées, possibilités de réemploi, recyclabilité…)
- Allégations interdites (biodégradable, respectueux de l'environnement…) et allégations génériques non étayées
- Allégations réglementées (compostable, neutre en carbone…)
- Labels de développement durable
- L'origine (nouvelle pratique commerciale déloyale)

QUESTIONS DES PARTICIPANTS ET CONCLUSION.

BILAN DE LA SESSION ET QUIZ D'ÉVALUATION

Objectifs

A l'issue de la formation, chaque participant sera capable de :

- Maitriser le cadre règlementaire en vigueur concernant les allégations environnementales
- Appréhender les réformes nationales et européennes à venir
- Sécuriser les projets marketing
- Développer une stratégie de communication conforme au cadre règlementaire

Durée & Dates

1 ½ demi-journées, de 9h00 à 12h30 (soit 3,5heures)

> le jeudi 3 décembre 2026

Ou

> le jeudi 17 juin 2027

Ou

> le jeudi 28 octobre 2027

Distanciel : formation délivrée à distance, via Teams

Méthodes et outils

- La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long de la formation, via des exercices proposés
- Le support de formation est remis à chaque participant

Modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis de chaque participant grâce à des études de cas, des cas pratiques, des Quiz...

Prix

- **495**€ HT par participant non adhérent à une fédération de branche
- **396**€ HT par participant adhérent à une fédération de branche
- Intra possible sur demande : nous consulter
- Cette formation donne lieu à une convention et peut être prise en charge par votre OPCO**.**